

n°58

OCTOBRE 2022

 **générations**
FUTURES

TRIMESTRIEL D'INFORMATION



**CHARTES DÉPARTEMENTALES SUR LES PESTICIDES :
GÉNÉRATIONS FUTURES DRESSE UN ÉTAT DES
LIEUX.**

DOSSIER À LIRE EN P.6

Retrouvez les grands gagnants du concours Graines d'Artistes.

Le monde des insectes : une vie en tout petit.



Catégorie "Maternelles"

Maternelle de l'école élémentaire de Rahling (57).



Catégorie "Maternelles"

Maternelle de la commune d'Orgueil (82).



Catégorie "Primaires"

CM1 & CM2 de l'école élémentaire de Rahling (57).



Catégorie "Primaires"

École de Montferrat (83).



Catégorie "Collèges"

Amaury, Théo, Étan, Gabrielle et Paul de l'atelier potager du collège des Sicardières à l'Île d'Yeu (85).



Catégorie "Collèges"

Collège Le Lizard de Noisiel (77).



Catégorie "Association"

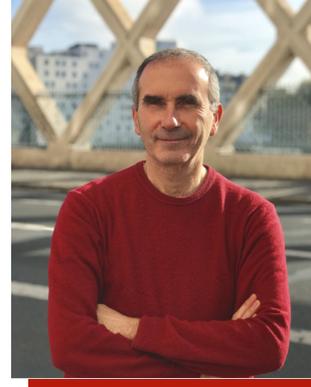
Association des jardiniers de Tournefeuille (31).



Catégorie "Commune"

Commune de Bessay-sur-Allier (03)

SEMAINE pour les alternatives aux pesticides
20 au 30 mars



SOMMAIRE

P.3-4 ACTUALITÉS

P.6 DOSSIER

CHARTES
DÉPARTEMENTALES SUR
LES PESTICIDES :
GÉNÉRATIONS FUTURES
DRESSE UN ÉTAT DES LIEUX.

P.10 ALTERNATIVES

RETOUR DE LA SPAP AVEC
SON ÉDITION 2023 !

P.11 JOURNAL DES RELAIS

P.12 SOUTIEN

CHÈRES LECTRICES, CHERS LECTEURS,

Il faut en finir avec la politique des petits pas. Cet été si chaud, si sec, nous a dramatiquement rappelé que **l'urgence est là** et que nous devons impérativement **promouvoir un autre modèle agricole et alimentaire**, moins dépendant des énergies fossiles, plus résilient, plus respectueux du vivant.

Cela passe nécessairement à court terme par **une révision du système actuel d'évaluation et d'homologation des pesticides** de synthèse et **du système d'évaluation des risques auxquels sont exposés les riverains** de parcelles traitées. Générations Futures est très active sur ce dossier. **Un rapport inédit sera bientôt publié.** Nous vous tiendrons évidemment informés.

Cela passe également par **une révision des textes européens et nationaux qui encadrent l'utilisation des pesticides** de synthèse toxiques. Générations Futures a travaillé sur le dossier de **la révision de la directive européenne sur l'usage durable des pesticides** (qui deviendra le règlement "SUR") pour exiger **des objectifs plus ambitieux** de réduction de l'utilisation de ces substances. Diviser par 2 le recours aux pesticides d'ici à 2035 n'est pas suffisant. Les institutions doivent aller plus loin. Grâce à notre outil Shake Ton Politique, **vous avez été plus de 700** à interpeller la Commission européenne dans le sens de cette demande. Nous vous informerons des suites à donner à cette action majeure.

Vous le découvrirez dans cette nouvelle revue, Générations Futures a également travaillé sur **le dossier des chartes départementales** qui régulent l'utilisation des pesticides de synthèse localement. A l'appui d'un nouveau rapport dressant **un état des lieux très décevant** du fond et de la forme de ces nouvelles réglementations locales, Générations Futures va de nouveau saisir la justice pour exiger des améliorations. **La trop faible prise en compte de la protection des populations** et des ressources contre les pesticides toxiques est **insupportable**. Il est temps que les choses changent !

Vous l'aurez compris, le programme est chargé. Nous comptons donc sur vous pour **continuer à vous mobiliser à nos côtés pour nous permettre d'agir efficacement et en toute indépendance**. D'avance, merci !

François Veillerette
Porte-parole de Générations Futures



ACTUALITÉS



Génération Futures dans le reportage "Vert de Rage" du journaliste d'investigation Martin Boudot, sur les PFAS.

Les **PFAS** (pour poly et perfluoroalkyles) constituent une famille de composants chimiques de près de 4500 composés différents. **Ces substances sont appréciées pour leurs qualités anti adhésives, anti-graisses ou encore hydrofuges et sont ainsi retrouvées dans de nombreux produits courants de la consommation : poêles, vêtements imperméables, produits cosmétiques ou ménagers.** La composition ultrarésistante des PFAS justifie leur qualification de "polluants éternels" puisqu'ils sont presque impossibles à faire disparaître.

Leur accumulation dans l'environnement est très préoccupante et de nombreuses études scientifiques associent l'exposition aux PFAS à de graves effets sur la santé : cancers, effets néfastes sur le système reproductif et hormonal ainsi que sur le système immunitaire. En août, une étude parue dans la revue "Environmental Science and Technology" sur la pollution aux PFAS révélait que **même dans les régions les plus reculées (Antarctique, plateau tibétain), la concentration de 4 substances PFAS choisies par l'étude dépasse les seuils recommandés.** Cette publication est une nouvelle démonstration du caractère extrêmement persistant de ces polluants et de **l'importance cruciale d'en interdire rapidement l'usage.**



Génération Futures dénonce depuis des années leur omniprésence dans l'environnement et leur dangerosité. Après avoir alerté en 2021 les décideurs et le grand public sur la présence de ces toxiques dans des emballages alimentaires de grandes enseignes européennes, **notre association a été associée à une enquête du journaliste d'investigation Martin Boudot** qui s'est intéressé à l'exposition de la région lyonnaise - berceau de l'industrie chimique - à ces polluants. Elle sera diffusée dans le cadre d'un **nouvel épisode de "Vert de rage" sur France 5, courant décembre.**

Pour visionner le reportage :
<https://www.france.tv/france-5/vert-de-rage/>

Génération Futures apparaîtra également dans un des prochains épisodes du reportage **"Sur le front" du journaliste Hugo Clément.** Pour être avertis de sa diffusion sur France 5 :

- consultez régulièrement les actualités de notre site internet : <https://www.generations-futures.fr/actualites/>
- inscrivez-vous à notre lettre d'information électronique : <https://www.generations-futures.fr/newsletter/>

Contactez Emilie, chargée des relations adhérents-donateurs : adherent@generations-futures.fr / 01 45 79 07 59.

ACTUALITÉS



Nouveau rapport de Générations Futures sur la présence de métabolites de pesticides dans l'eau potable.

ALERTE : les autorités ont sciemment mis et laissé sur le marché des pesticides occasionnant des pollutions prévisibles par des métabolites.



Les métabolites, qu'est-ce que c'est ?

Les molécules mères des pesticides se dégradent au fil du temps en divers sous-produits que l'on appelle les métabolites.



Contexte.

Le magazine **Complément d'enquête** a réalisé un reportage diffusé sur France 2 le 22 septembre 2022 qui pose la question suivante « L'eau du robinet est-elle (vraiment) potable ? ». L'investigation a porté sur des substances méconnues du grand public : les métabolites de pesticides. De même, les journalistes du **Monde** ont enquêté dans un article paru le 21 septembre 2022, et arrivent aux mêmes conclusions sans appel que les journalistes de France 2 :

« environ 20 % des Français de métropole – quelque 12 millions de personnes – ont reçu au robinet, régulièrement ou épisodiquement, une eau non conforme aux critères de qualité », à cause de la présence de métabolites de pesticides.



Le combat de Générations Futures contre les métabolites.

Générations Futures travaille sur le dossier des métabolites depuis des années et plus intensément depuis des mois pour répondre aux questions soulevées par cette enquête : comment en est-on arrivé là ? Comment faire pour que cette situation **ne se reproduise plus** ?

Les conclusions du rapport de Générations Futures sont sans appel et montrent clairement que :

- **Les autorités ont connaissance, avant la mise sur le marché des substances, des risques** de dépassement des normes de qualité réglementaire des métabolites de certaines substances actives pourtant autorisées.
- **La réglementation phyto pharmaceutique autorise la commercialisation de produits même si leur usage entraîne des pollutions des eaux** souterraines au-delà des valeurs limites réglementaires lorsque les métabolites ne sont pas reconnus comme "pertinents".
- C'est seulement pour les métabolites jugés "pertinents" que la substance ou le produit ne peut être autorisé si le métabolite a le potentiel de contaminer les eaux souterraines à des teneurs supérieures à 0,1 mg/L. Or, **il est rare qu'un métabolite soit jugé pertinent** au cours de son évaluation faite par les autorités avant la mise sur le marché des produits.
- **Les données de toxicité sur les métabolites sont très peu nombreuses.**
- **Les plans de surveillance des métabolites** dans l'eau sont souvent mis en place très tardivement.



Pour aller plus loin, lire le rapport complet de Générations Futures :
<https://www.generations-futures.fr/actualites/metabolites-pesticides/>

DOSSIER :

CHARTES DÉPARTEMENTALES SUR LES PESTICIDES : GÉNÉRATIONS FUTURES DRESSE UN ÉTAT DES LIEUX.



TOUT EST À REVOIR !

Contenu, processus d'élaboration, tout est à revoir dans ces **chartes 2022** pour faire en sorte que les populations exposées aux pesticides de synthèse soient réellement protégées des dangers occasionnés par l'utilisation de ces substances. **Génération Futures et un collectif d'autres organisations vont saisir la justice contre ces nouveaux textes** trop peu ambitieux en termes de protection des populations et des ressources contre les pesticides chimiques.

QUELQUES RAPPELS SUR LES CHARTES PESTICIDES.

Les chartes, KESAKO ?

Les chartes d'engagement dites "de bon voisinage" sont des **textes** signés entre agriculteurs et riverains, dont l'**objectif est de "réguler" l'utilisation des pesticides de synthèse à l'échelle du département**. Elles sont consacrées par la réglementation nationale sur l'utilisation des pesticides chimiques : l'arrêté et le décret du **27 décembre 2019**, récemment modifiés par l'arrêté et le décret du **25 janvier 2022** grâce à l'action de notre association et de ses partenaires.

Quel impact de ces chartes sur la protection des riverains ?



Les chartes départementales traitent notamment de la question **des distances de sécurité - ou zones de non traitement (ZNT)** qui doivent être appliquées par les agriculteurs ayant recours à des pesticides, entre les parcelles traitées et les zones d'habitation (terrains compris donc). Ces ZNT peuvent être fixées de 2 manières. D'abord, lorsqu'elles sont disponibles, **les distances figurant sur l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) et sur l'étiquette du produit** épandu doivent s'appliquer. Ces distances sont de **3, 5 ou 10 mètres** pour les cultures dites "**basses**" (par exemple les céréales) et de **10 mètres** pour les cultures "**hautes**" (vignes et vergers). Ensuite, en l'absence de distance de sécurité spécifique fixée par l'AMM du produit concerné - ce qui est majoritairement le cas à ce jour - ce sont **les dispositions nationales consacrées par l'arrêté et le décret cités plus haut qui s'appliquent**. Pour les produits les plus préoccupants classés cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR) avérés (catégorie 1A) ou présumés (catégorie 1B), les produits considérés comme perturbateurs endocriniens et les produits toxiques ou sensibilisants par inhalation, la distance à respecter est de **20 mètres incompressibles et 10 mètres pour les CMR 2**.

Les agriculteurs peuvent déroger à ces distance notamment s'ils appliquent des dispositifs permettant de limiter la dérive comme l'adoption de buses anti-dérives. Cela est précisé dans les chartes départementales et les distances peuvent alors passer de 10 à 5 mètres pour les cultures hautes et de 5 à 3 mètres pour les cultures basses.

Les ZNT schématisées

Ce graphique réalisé par les chambres d'agriculture vous aide à comprendre la réglementation des zones de non traitement (ZNT).



NOTRE COMBAT JURIDIQUE CONTRE CES CHARTES PESTICIDES.

Depuis leur introduction en décembre 2019, Générations Futures est fermement opposée à ces réglementations locales. Comment croire à la mise en œuvre de véritables mesures de protection des populations riveraines (considérée par le Règlement européen 1107/2009 comme des populations vulnérables) alors que ces chartes sont à l'initiative des utilisateurs de pesticides et que le cadre national manque cruellement d'ambition ? Ainsi, dès février 2020 (quelques semaines après l'entrée en vigueur de la réglementation pesticides et des chartes), notre association et un collectif d'autres organisations ont intenté **plusieurs recours contre ces textes**. Des **recours juridiques** devant le Conseil d'État pour **exiger des textes plus ambitieux** ainsi qu'un **recours devant le Conseil constitutionnel** pour contrôler la **constitutionnalité des chartes** départementales. En mars 2021, ce dernier a jugé **les modalités de consultation des chartes contraires à la Constitution** et en juillet 2021, le Conseil d'État a exigé du gouvernement qu'il **revoit à la hausse sa réglementation**. Des décisions qui ont été dans le sens des demandes de nos organisations !

REPÈRES



LE BILAN DES CHARTES 2022 DANS UN NOUVEAU RAPPORT DE GÉNÉRATIONS FUTURES.

À la demande du Conseil d'État, de nouveaux projets de chartes ont donc été mis à la consultation du public cet été à **l'initiative des chambres d'agriculture** et sous l'égide des préfets. Les délais de révision écoulés, Générations Futures a dressé **un état des lieux du fond et de la forme de ces nouvelles réglementations locales** dans un nouveau rapport publié jeudi 15 septembre 2022.

CONSTAT SUR LA FORME.

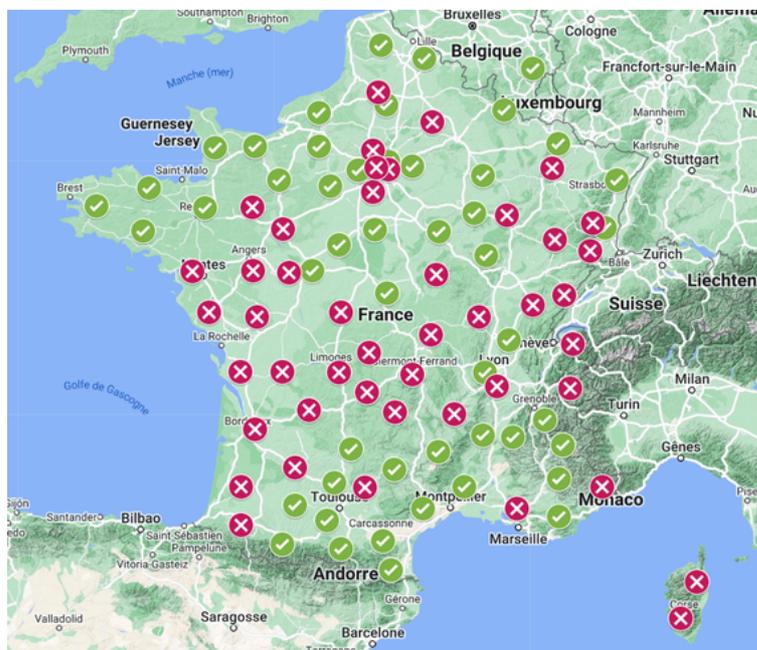
Notre association alerte sur le fait que :

- Sur 100 départements, **seuls 74 ont organisé une consultation publique** autour d'un projet de charte.
- Sur les 74 chartes mises à la consultation du public, **seules 49 ont fait l'objet d'une validation par arrêté préfectoral** (procédure obligatoire).

Carte mise à jour au 14/09/2022. 

En vert les chartes **validées par arrêté préfectoral**, signées au 14 septembre 2022, et disponibles sur les sites des préfetures.

En rouge les chartes **non validées par arrêté préfectoral**, signées et disponibles en ligne sur le site des préfetures.



CONSTAT SUR LE FOND.

Notre association dénonce - entre autres - les dispositifs d'information préalable consacrés par les chartes pour informer les riverains (et autres personnes à proximité des parcelles) sur l'épandage de pesticides. Qu'il s'agisse des dispositifs collectifs ou individuels, **ils sont très loin de permettre aux populations de savoir à quoi et quand elles vont être exposées**, et en tout état de cause pas de manière préalable à la pulvérisation.

Exemple de l'utilisation du gyrophare comme dispositif d'information préalable selon les agriculteurs.

Les rédacteurs de ces chartes d'engagement mettent en avant **l'utilisation d'un gyrophare** censé alerter et informer de façon préalable les riverains et autres personnes présentes, sur une pulvérisation de pesticides de synthèse. Vous conviendrez qu'il ne s'agit pas là d'une information préalable...



Lire l'état des lieux complet de Générations Futures sur les chartes pesticides 2022 : <https://www.generations-futures.fr/actualites/chartes-pesticides-etat-des-lieux/>

RÉACTION DE GÉNÉRATIONS FUTURES.

A l'appui de cet état des lieux, **Génération Futures dénonce le fond et la forme de ces chartes départementales.**

Au 14 septembre 2022, soit à plus de 6 mois de la promulgation de la réglementation Pesticides (arrêté et décret de janvier 2022), comment se fait-il que :

- **seuls 74 départements sur 100** aient organisé des consultations publiques ?
- sur les 74 projets de chartes, **seuls 49 aient fait l'objet d'une validation** par arrêté préfectoral ?
- les 49 chartes validées **ne soient pas toutes publiées sur le site des préfetures** avec une synthèse de la procédure de consultation ?
- toutes les chartes validées **ne soient pas conformes à l'exigence du Conseil d'État** de juillet 2021 d'améliorer les dispositions de protection des riverains ?

Ces **manquements** et ce **flou** régnant au 14 septembre 2022 sur ce dossier des chartes pesticides est **inacceptable**. Rappelons que ces textes régulent l'utilisation de **pesticides de synthèse dangereux pour la santé et l'environnement** !

Génération Futures a donc **alerté les médias** et va prochainement - aux côtés d'autres organisations - **saisir la justice pour exiger des améliorations** de ces chartes départementales.

Quelques-unes de nos retombées médiatiques.



POUR UNE SORTIE DES PESTICIDES D'ICI 5 ANS !

En parallèle de ces actions, Génération Futures a co-signé une tribune pour **exiger la fin de l'utilisation des pesticides de synthèse toxiques d'ici 5 ans**. Cela fait suite à l'appel de l'association Avenir Santé Environnement. La tribune a été publiée sur France info mardi 20 septembre 2022.



La Confédération paysanne et Génération futures demandent dans une tribune, signée par 80 organismes, la fin des pesticides de synthèse d'ici à cinq ans.

ALTERNATIVES

18ÈME ÉDITION DE LA SEMAINE POUR LES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES (SPAP).



La rentrée 2022 a signé le début des préparatifs de la traditionnelle SPAP et de sa **18ème édition** qui se tiendra du **20 au 30 mars 2023**.

Pour celles et ceux qui nous rejoignent depuis peu, la SPAP est **un événement national et international** coordonné par Générations Futures depuis 2006 qui réunit près de **50 partenaires** de tous horizons.



L'objectif ? Profiter des 10 derniers jours de mars, qui coïncident avec le début du printemps et le retour de la saison des épandages de pesticides toxiques, pour **sensibiliser le maximum de personnes** (proches, amis, voisins, collègues, citoyens, élus, professionnels et amateurs du milieu agricole) **sur les dangers des pesticides et les alternatives efficaces qui existent pour s'en passer**.



Chaque année, vous êtes **des milliers à vous mobiliser** dans le cadre de cette campagne en faisant preuve d'une **grande imagination pour sensibiliser ludiquement le plus grand nombre** (concours artistiques, ciné-débats, conférences, interventions dans les écoles, dans des festivals, sur des marchés, dans des magasins de distribution alimentaire, défis, vidéos, etc.). Nous avons besoin de vous pour faire vivre l'édition 2023 !



CE QU'IL VOUS EST POSSIBLE DE FAIRE DÈS OCTOBRE ?



- ✓ Se rendre régulièrement sur **le site de la SPAP** pour ne rien manquer des actualités de la campagne : **<https://www.semaine-sans-pesticides.fr/>**
- ✓ Parler du bien connu **concours artistique "Graines d'artistes"** (proches, établissements scolaires, etc.) à l'aide du flyer du concours que vous pouvez télécharger sur notre site : **www.generations-futures.fr/wp-content/uploads/2022/06/flyer-graines-dartistes.pdf**



Chers membres, restez connectés ! **Le choix du thème est en cours** de discussion et sera bientôt dévoilé. A très vite !

Pour aller plus loin : **<https://www.semaine-sans-pesticides.fr/>**

JOURNAL DES RELAIS

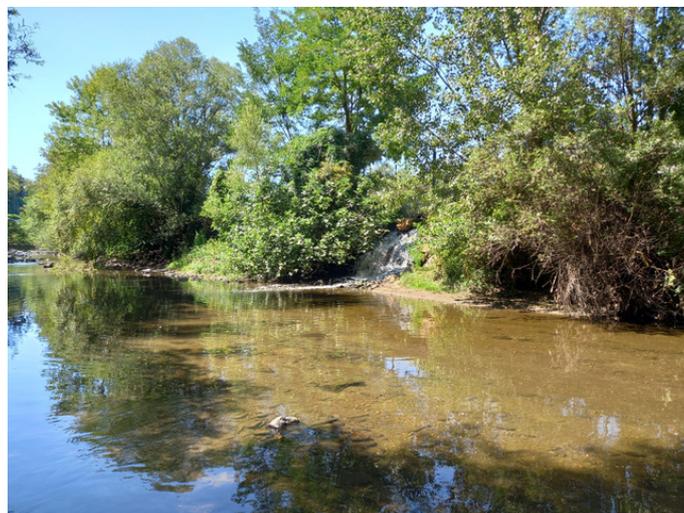
ACTUALITÉS



NOUVEAU PROJET À VENIR...

Non, cet été, l'équipe de Générations Futures n'était pas en randonnée aux abords des affluents du Rhône. Même si on aurait bien aimé. En août, une partie de notre équipe s'est cependant rendue dans le département de la Loire pour **préparer un nouveau projet** que nous vous présenterons très prochainement...! On en profite pour remercier notre super bénévole Jean-Louis toujours prêt à nous accompagner dans nos actions !

Vous vous situez dans le Rhône et souhaitez vous mobiliser contre les polluants chimiques ? Contactez Jean-Louis : lyon@generations-futures.fr



GÉNÉRATIONS FUTURES À NATEXPO LYON.



Le 19 septembre dernier, Générations Futures a été conviée sur le stand du groupe Écotone au salon Natexpo, rdv incontournable de la bio. Émilie (salariée du siège) et Jean-Louis (relais local à Lyon) ont pu présenter **les actions de l'association** contre les pesticides de synthèse et pour la promotion d'alternatives (notamment la bio) et **intervenir sur la nécessaire transition agro environnementale** vers laquelle nous devons impérativement tendre ! Pour accéder au bilan de la journée : <https://lyon.generations-futures.fr/>

Vous souhaitez prendre part au combat ?

- Devenez bénévole ponctuel : <https://www.generations-futures.fr/agir/devenir-benevole/>
- Créez une antenne locale dans votre département pour y relayer nos actions : contactez
- Emilie, chargée des bénévoles - adherent@generations-futures.fr
- Faites un don pour soutenir nos actions : <https://www.generations-futures.fr/agir/faire-un-don/>

GÉNÉRATIONS FUTURES, L'ASSOCIATION DE RÉFÉRENCE SUR LES PESTICIDES ET AUTRES SUBSTANCES CHIMIQUES.

Fondée en 1996, Générations Futures est une association de défense de l'environnement agréée par le ministère de l'Écologie et reconnue d'intérêt général. Elle mène des actions pour informer sur les risques de diverses pollutions et promouvoir des alternatives à ces produits dangereux pour la santé et l'environnement.

 @generationsfutures_
 @GenerationsFutures
 @genefutures
 @Générations Futures

ANALYSER
rapports, études

ALERTER
décideurs publics

AGIR
médias, justice, terrain

Soutenez Générations Futures, faites un don !¹

Mme/M/Couple :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel :

Courriel :

- Faites un don de 25€ (8,5€ après déduction fiscale).
- Faites un don de 50€ (17€ après déduction fiscale).
- Faites un don de 100€ (34€ après déduction fiscale).**
- Faites un don de 200€ (68€ après déduction fiscale).**

¹ Retournez le chèque et le bulletin complété à l'adresse suivante :
Générations Futures - 179 rue La Fayette 75010 Paris.

Donnez en ligne : <https://www.generations-futures.fr/agir/faire-un-don/>